

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

12 JUL. 2023

ID : 093-482741071-20230712-SGCA20230303-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 MAI 2023

DELIBERATION N°SGCA2023-03-03

OBJET : Ventilation du report à nouveau au 31 décembre 2021

L'An deux mille-vingt-trois, le trente mai à dix-huit heures et dix-sept minutes précises,

Le Conseil d'administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de :

Monsieur **Adrien DELACROIX**, Président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire

Etaient présents : Katy BONTINCK, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Laurent RUSSIER, Oriane FILHOL, Massiva KACET, Nathalie VORALEK (Distanciel), Mouloud BEZZOUH (Distanciel), Nadya SOLTANI, Sebastien ZONGHERO (Distanciel), Annie RAFFENAUD, Michel LANGLOIS (Distanciel), Michel LANGLOIS (Distanciel), Jean-Marc BOURQUIN, Nelly ANGEL-ITOUCHENE, Diangou TRAORE, Chloé GRANDEMAIN, Oirdia TERKI, Hassen OUBAHMAN, Jacques BEHAR, Léa MALPART (Distanciel), Tarik ZAHIDI (Distanciel), Christian TRIGORY.

Etaient absents et excusés :

Adel ZIANE, a donné pouvoir à Sébastien ZONGHERO
Mohamed KOUBAA, a donné pouvoir à Christian TRIGORY
Maurice MENDES DA COSTA, a donné pouvoir à Michel LANGLOIS
Stéphane PEU, a donné pouvoir à Laurent RUSSIER
Christian PERNOT, a donné pouvoir à Katy BONTINCK
Daniel GOLDBERG, a donné pouvoir à Oriane FILHOL
Laurent MONNET, a donné pouvoir à Katy BONTINCK

Participaient à la séance :

Louis MOREAU DE SAINT-MARTIN, Commissaire du Gouvernement
Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Jean-François LEONTE, Directeur du Département des Politiques Locatives et Sociales
Eric GAUTHIER, Directeur du Département des Agences
Amine BOUABBAS, Directeur des Politiques Locatives
Sébastien KUPERBERG, Directeur Général de la Coopérative d'Accession Sociale à la Propriété (CAPS)

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu les états financiers 2021 certifiés conformes par le Commissaire aux Comptes et approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 29 juin 2022,

Vu l'arrêté du 14 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2015 homologuant l'instruction comptable applicable aux organismes d'HLM à comptabilité privée

Vu l'article L411-2 du code de la construction et de l'habitation

Vu le règlement n° 2021-08 du 8 octobre 2021 de l'Autorité des normes comptables

Après en avoir délibéré

Article 1 : Décide de ventiler le report à nouveau créditeur d'un montant de 146.657.010,36 € au **31 décembre 2021** de la manière suivante :

- Report à nouveau des activités relevant de la gestion des services d'intérêt économique général (SIEG) : **10.535.351,00 €** ;
- Report à nouveau des autres activités (hors SIEG) : **680.054,17 €** ;
- Report à nouveau antérieur à 2021 : **135 441 605,19 €**.

POUR EXTRAIT CONFORME

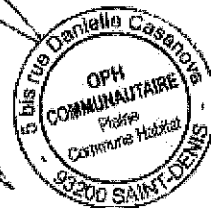
Transmis en Préfecture le : **12 JUL. 2023**

Publié le : **12 JUL. 2023**

Acte rendu exécutoire le : **12 JUL. 2023**

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

12 JUL. 2023

ID : 093-482741071-20230712-SGCA20230302-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

**OFFICE PUBLIC de L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 MAI 2023

DELIBERATION N°SGCA-2023-03-02

OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR D'IMMEUBLE et REGLEMENT INTERIEUR DES PARKINGS

L'An deux mille-vingt-trois, le trente mai à dix-huit heures et dix-sept minutes précises,

Le Conseil d'administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de :

Monsieur **Adrien DELACROIX**, Président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire

Etaient présents : Katy BONTINCK, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Laurent RUSSIER, Oriane FILHOL, Massiva KACET, Nathalie VORALEK (Distanciel), Mouloud BEZZOUH (Distanciel), Nadya SOLTANI, Sebastien ZONGHERO (Distanciel), Annie RAFFENAUD, Michel LANGLOIS (Distanciel), Michel LANGLOIS (Distanciel), Jean-Marc BOURQUIN, Nelly ANGEL-ITOUCHENE, Diangou TRAORE, Chloé GRANDEMAIN, Oirdia TERKI, Hassen OUBAHMAN, Jacques BEHAR, Léa MALPART (Distanciel), Tarik ZAHIDI (Distanciel), Christian TRIGORY.

Etaient absents et excusés :

Adel ZIANE, a donné pouvoir à Sébastien ZONGHERO
Mohamed KOUBAA, a donné pouvoir à Christian TRIGORY
Maurice MENDES DA COSTA, a donné pouvoir à Michel LANGLOIS
Stéphane PEU, a donné pouvoir à Laurent RUSSIER
Christian PERNOT, a donné pouvoir à Katy BONTINCK
Daniel GOLDBERG, a donné pouvoir à Oriane FILHOL
Laurent MONNET, a donné pouvoir à Katy BONTINCK

Participaient à la séance :

Louis MOREAU DE SAINT-MARTIN, Commissaire du Gouvernement
Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Jean-François LEONTE, Directeur du Département des Politiques Locatives et Sociales
Eric GAUTHIER, Directeur du Département des Agences
Amine BOUABBAS, Directeur des Politiques Locatives
Sébastien KUPERBERG, Directeur Général de la Coopérative d'Accession Sociale à la Propriété (CAPS)

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

12 JUL. 2023

ID : 093-482741071-20230712-SGCA20230302-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986,

VU la délibération n°2009.11 du 16 décembre 2009 instituant un règlement intérieur commun à l'ensemble du parc immobilier de l'Office,

VU les projets de règlement intérieur d'immeuble et de règlement intérieur pour les parkings de l'Office soumis aux administrateurs de l'Office en la séance par le président de l'Office,

CONSIDERANT la démarche de concertation auprès des Amicales de locataires, entreprise par Plaine Commune Habitat pour actualiser le règlement intérieur d'immeuble commun à l'ensemble des locataires de son parc se doter d'un règlement intérieur pour les parkings gérés par l'Office,

CONSIDERANT le débat en séance,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : Adopte le règlement intérieur qui sera commun à l'ensemble des immeubles de Plaine commune habitat **ainsi** que le règlement intérieur pour l'ensemble des parkings gérés par Plaine commune habitat.

ARTICLE 2 : DIT que,

- Le règlement intérieur sera affiché dans chaque hall d'immeuble pour être porté à la connaissance de l'ensemble des locataires, dans les agences et les loges de gardiens. Il sera mis en ligne sur le site Internet de l'Office. En outre, le règlement intérieur sera transmis à chaque locataire.

Enfin, pour les nouveaux entrants, ce dernier sera annexé au contrat de bail et signé du locataire

- Le règlement intérieur des parkings sera affiché dans tous les parkings de l'Office pour être porté à la connaissance des locataires de place de stationnement et mis en ligne sur le site internet.

Enfin, il sera annexé au contrat de location des places de stationnement et signé par le locataire

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis en Sous-Préfecture le : 12 JUL. 2023

Publié le : 12 JUL. 2023

Acte rendu exécutoire le : 12 JUL. 2023

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

12 JUL. 2023

ID : 093-482741071-20230712-SGCA20230301-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COMMUNAUTAIRE
DE PLAINE COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 MAI 2023

DELIBERATION N°SGCA-2023-03-01

OBJET : Présentation du Bilan des attributions de la Commission des Attributions de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) pour l'année 2022

L'An deux mille-vingt-trois, le trente mai à dix-huit heures et dix-sept minutes précises,

Le Conseil d'administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE PLAINE COMMUNE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de :

Monsieur **Adrien DELACROIX**, Président du Conseil d'Administration de l'OPH Communautaire

Etaient présents : Katy BONTINCK, Hervé BORIE, Corinne CADAYS-DELHOME, Laurent RUSSIER, Oriane FILHOL, Massiva KACET, Nathalie VORALEK (Distanciel), Mouloud BEZZOUH (Distanciel), Nadya SOLTANI, Sebastien ZONGHERO (Distanciel), Annie RAFFENAUD, Michel LANGLOIS (Distanciel), Michel LANGLOIS (Distanciel), Jean-Marc BOURQUIN, Nelly ANGEL-ITOUCHENE, Diangou TRAORE, Chloé GRANDEMAIN, Oïrdia TERKI, Hassen OUBAHMAN, Jacques BEHAR, Léa MALPART (Distanciel), Tarik ZAHIDI (Distanciel), Christian TRIGORY.

Etaient absents et excusés :

Adel ZIANE, a donné pouvoir à Sébastien ZONGHERO
Mohamed KOUBAA, a donné pouvoir à Christian TRIGORY
Maurice MENDES DA COSTA, a donné pouvoir à Michel LANGLOIS
Stéphane PEU, a donné pouvoir à Laurent RUSSIER
Christian PERNOT, a donné pouvoir à Katy BONTINCK
Daniel GOLDBERG, a donné pouvoir à Oriane FILHOL
Laurent MONNET, a donné pouvoir à Katy BONTINCK

Participaient à la séance :

Louis MOREAU DE SAINT-MARTIN, Commissaire du Gouvernement
Olivier ROUGIER, Directeur Général

Assistaient à la séance :

Jean-François LEONTE, Directeur du Département des Politiques Locatives et Sociales
Eric GAUTHIER, Directeur du Département des Agences
Amine BOUABBAS, Directeur des Politiques Locatives
Sébastien KUPERBERG, Directeur Général de la Coopérative d'Accession Sociale à la Propriété (CAPS)

Secrétaire de Séance :

Roberto ROMERO, Secrétaire Général

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

12 JUL. 2023 LG

ID : 093-482741071-20230712-SGCA20230301-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), commission obligatoire créée au sein de chaque Bailleur social, régie par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) notamment aux articles L 441-1-1 et suivants et R 411-1 et suivants,

VU l'article R 441-9 du CCH qui énonce que la CALEOL doit rendre compte de son activité au Conseil d'Administration une fois par an, notamment en présentant son bilan des attributions de l'année écoulée.

VU le bilan des attributions pour l'année 2022 présenté en Conseil d'Administration,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : Prend acte du Bilan des Attributions de la CALEOL pour l'année 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis en Sous-Préfecture le : 12 JUL. 2023

Publié le : 12 JUL. 2023

Acte rendu exécutoire le : 12 JUL. 2023

LE PRESIDENT,

Adrien DELACROIX

